

REPUBLIQUE TUNISIENNE

Ministère de l'Agriculture, des Ressources
Hydrauliques et de la Pêche

Institution de la Recherche et de
l'Enseignement Supérieur Agricoles



Ministère de l'Enseignement Supérieur et
de la Recherche Scientifique

Université de Sousse



Ecole Doctorale
« Agronomie & Environnement »
ISA-CHOTT MARIEM

Institut Supérieur Agronomique de Chott - Mariem
Ecole Doctorale : Agronomie et Environnement

APPEL A CANDIDATURES POUR L'HABILITATION UNIVERSITAIRE EN
« SCIENCES AGRONOMIQUES »(2024-2025)

L'Institut Supérieur Agronomique de Chott-Mariem est habilité à délivrer l'Habilitation Universitaire en « Sciences Agronomiques » dans l'une des disciplines suivantes : Sciences du Génie Rural, Eaux et Forêt ; Sciences de la Production et de la Santé Animales ; Sciences de la Production Végétale, du Sol et de l'Environnement et Sciences de la Protection des Végétaux.

L'appel est ouvert du 02/10/2024 au 31/07/2025.

1. Conditions d'éligibilité

Le candidat à l'Habilitation Universitaire en « Sciences agronomiques » doit avoir le grade de maître-assistant titulaire de l'enseignement supérieur agricole.

Références réglementaires

- Décret n° 2003-658 du 17 mars 2003, modifiant et complétant le décret n° 98-1332 du 22 juin 1998, relatif à l'habilitation universitaire en sciences agronomiques.
- Décret n° 1997-1803 du 03 septembre 1997, modifiant et complétant le décret n° 93-1823 du 6/9/1993, relatif à l'habilitation universitaire.
- Circulaire (MESRS) n° 07/2009 du 4/2/2009, relative au dépôt des dossiers d'habilitation universitaire.

2. Exigences minimales de la Commission de doctorat et d'habilitation universitaire de l'école doctorale « Agronomie et Environnement »

Maîtres assistants des établissements d'enseignement supérieur

- Deux articles de recherche impactés (JCR : Journal Citations Reports) après passage au grade maître-assistant.
✓ N.B. Un brevet international accepté = un article impacté

- ✓ Le candidat doit être le 1^{er} auteur (le co-premier auteur n'est pas considéré).
- ✓ Les articles doivent être dans la spécialité du candidat, en relation avec ses axes de recherche.
- ✓ Les articles ne doivent pas provenir de la thèse.
- ✓ Les articles bibliographiques ne sont pas considérés.
- Deux encadrements de masters soutenus dont un master de recherche ou une contribution à l'encadrement d'un doctorant justifié par une publication scientifique en tant que co-auteur.
- Les encadrements doivent être dans la spécialité du candidat et en rapport avec ses activités de recherche.
- Attestation d'enseignement.
- Au moins un document pédagogique (TP/TD) validé par un référent de la spécialité.
- Appartenance à une structure de recherche.

Maîtres assistants des établissements de recherche

- Trois articles de recherche impactés (JCR) après le grade maître-assistant.
 - ✓ Le candidat doit être le 1^{er} auteur (le co-premier auteur n'est pas considéré).
 - ✓ Les articles ne doivent pas provenir de la thèse.
 - ✓ Les articles doivent être dans la spécialité du candidat, en relation avec ses axes de recherche.
 - ✓ Les articles bibliographiques ne sont pas considérés.
- Un encadrement de master de recherche soutenu ou une contribution à l'encadrement d'un doctorant justifié par une publication scientifique en tant que co-auteur. L'encadrement doit être dans la spécialité du candidat et en rapport avec ses activités de recherche.
- Appartenance à une structure de recherche.

3. Dossier de Candidature à l'Habilitation Universitaire de l'école doctorale « Agronomie et Environnement »

Le candidat doit déposer :

3.1. Dossier administratif

- a. Formulaire de candidature (ANNEXE 1)
- b. *Curriculum Vitae* exhaustif faisant apparaître les activités du candidat dans les domaines de l'enseignement et de la recherche.
- c. Copies des diplômes universitaires.
- d. Etat de services (شهادة في الخدمات)
- e. Deux Photos d'identité récentes.
- f. Deux lettres recommandées avec accusé de réception portant l'adresse du candidat.
- g. Une copie de la décision d'équivalence pour les diplômes de doctorats étrangers.
- h. Une copie de la décision de nomination au grade de maître assistant de l'enseignement supérieur agricole.
- i. Une copie de la décision de titularisation dans le grade de maître assistant.
- j. Copie de la CIN.

Le jour du dépôt du dossier de candidature, le candidat doit présenter les pièces originales des copies de ses diplômes universitaires.

3.2. Dossier scientifique: deux copies (format papier) + 01 copie électronique (CD)

- a. Copie électronique de la Thèse de Doctorat du candidat
- b. Curriculum Vitaedu candidat
- c. Mémoire de l'habilitation universitaire sur une thématique de recherche dans la spécialité (introduction générale, problématique et objectifs, cadre de recherche, approche méthodologique, résultats et discussion; articles issus de ces axes) selon le modèle de l'ED de l'ISA-CM (ANNEXE 2) avec un rapport anti plagiat¹.

Le rapport anti plagiat du mémoire d'habilitation doit être < 15%.

- d. Liste des publications scientifiques dans la spécialité, après le grade de maître assistant.
- e. Une copie de chaque publication scientifique.
- f. Liste des communications orales et affichées dans la spécialité, après le grade de maître assistant : liste avec une copie du résumé de chaque communication et attestation de participation mentionnant le nom du candidat et le titre de la contribution.
- g. Une copie du résumé de chaque communication orale ou affichée justifiée par une attestation.
- f. Liste des projets/actions de recherche : Description de ces projets, actions avec précision de la contribution du candidat, cadre et équipe de recherche et attestation(s).

3.3. Dossier pédagogique : Deux copies (format papier) + 1 copie électronique (CD)

- a. Rapport détaillé des activités pédagogiques (enseignement et encadrement)
 - Liste détaillée des activités d'enseignement (cours, TP, TD) + documents et supports des cours enseignés.
 - Liste détaillée des encadrements avec des justificatifs (Page de garde de chaque mémoire d'encadrement + Attestation d'encadrement délivrée par l'établissement concerné).
- b. Innovations pédagogiques : cours en ligne, conception de supports pédagogiques innovants, formations pédagogiques (attestations).
- c. Publication de supports pédagogiques (ouvrages, applications informatiques, vidéos, etc....).

4. Dépôt de dossier

Les candidats doivent déposer un dossier papier au bureau d'ordre de l'ISA-CM ou l'envoyer par voie postale à l'adresse suivante :

Institut Supérieur Agronomique de Chott Meriem, BP 47, 4042 Chott Mariem, Sousse, Tunisie.

NB : Tout dossier incomplet ne sera pas accepté.

Les annexes et la note explicative de l'appel sont affichés dans la section Formulaire.

Directrice de l'Ecole Doctorale



¹ Le rapport anti plagiat est à effectuer par le logiciel Turnitin

Directeur Général de l'ISA-CM

